

Brésil

ARTICLE 10 : FORMALITÉS SE RAPPORTANT À L'IMPORTATION, À L'EXPORTATION ET AU TRANSIT

Guichet unique

Le portail brésilien du guichet unique est la principale initiative visant à réduire la lourdeur des formalités et à moderniser le commerce extérieur brésilien. En combinant l'adoption de normes et de modèles internationaux avec la participation active de plusieurs acteurs publics et privés dans toutes les phases des projets, de la modélisation des processus à l'examen de la législation applicable, il vise à garantir l'adéquation des services publics de commerce extérieur avec les besoins de leurs utilisateurs.

Axés sur des avancées rapides et progressives qui apportent une valeur ajoutée aux entités des secteurs public et privé, plusieurs progrès ont déjà été réalisés dans le cadre du programme. À titre d'exemple, la déclaration unique d'exportation se distingue, car elle a permis de réduire de 75 % et de 60 % le nombre de documents requis pour traiter une exportation, tout en simplifiant et en numérisant les procédures.

Prochaines étapes : déclaration unique d'importation, avec des contrôles parallèles par les administrations des douanes, de la santé et de l'agriculture ; et le paiement des droits et taxes et la mise en conformité (qui implique un calcul, une exemption et un paiement automatiques identiques à ceux utilisés pour les taxes fédérales sur les importations) de la taxe d'État (TVA) par le biais du paiement centralisé pour le commerce extérieur.

Agences concernées :

Secrétariat spécial des Recettes fédérales du Brésil (RFB) ;
Secrétariat spécial du commerce extérieur et des affaires internationales (Secint) ;
Agence nationale du cinéma – ANCINE ;
Agence nationale de l'énergie électrique – ANEEL ;
Agence nationale du pétrole, du gaz naturel et des biocarburants – ANP ;
Agence nationale de surveillance de la santé – ANVISA ;
Banque centrale du Brésil ;
Commission nationale de l'énergie nucléaire – CNEN ;
Conseil national pour le développement scientifique et technologique – CNPq ;
Conseil national de la politique financière, par le biais d'un accord avec le Secrétariat spécial du Service fédéral des recettes du Brésil et le Secrétariat spécial du commerce extérieur et des affaires internationales du ministère de l'Économie ;
Agence nationale des mines – ANM ;
Police fédérale du ministère de la Justice et de la Sécurité publique ;
Compagnie brésilienne des postes et télégraphes – ECT ;
Armée brésilienne ;
Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables – IBAMA ;
Institut national de métrologie, de qualité et de technologie – INMETRO ;
Ministère de l'Agriculture – MAPA ;
Ministère de la Science, de la Technologie, des Innovations et des Communications ;
Ministère de la Défense ;
Surintendance de la zone de libre-échange de Manaus – Suframa ;
Ministère des Infrastructures.

